



Assemblée générale

Distr.: générale
20 novembre 2007
Français
Original : anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 303^e séance

Tenue au siège, à New York, le lundi 17 septembre 2007, à 15 heures

Président : M. Badji (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Déclaration du Président

Élection du Rapporteur du Comité

Situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est

Rapport du Président sur la Conférence internationale de la société civile à l'appui de la paix israélo-palestinienne, organisée sous les auspices de l'ONU, au Parlement européen, Bruxelles, les 30 et 31 août 2007

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

07-52796 (F)



La séance est ouverte à 15 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*
2. **Le Président** dit que depuis la réunion précédente du Comité, tenue le 3 juillet, le Président des États-Unis d'Amérique a annoncé une prochaine réunion internationale en 2007, à laquelle devraient participer Israël, les Palestiniens et les voisins régionaux, et qui sera présidée par la Secrétaire d'État américaine. Des réunions préliminaires ont eu lieu entre les Premiers Ministres israélien et palestinien, l'accent étant mis sur la question du statut actuel et du statut définitif.
3. Depuis, le Coordinateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et Représentant personnel du Secrétaire général auprès de l'Organisation de libération de la Palestine et de l'Autorité palestinienne, a informé le Conseil de sécurité, dans le contexte de son examen, de la situation au Moyen-Orient et de la question palestinienne notamment. Par ailleurs, le Comité a organisé, sous les auspices des Nations Unies, la Conférence internationale de la société civile à l'appui de la paix israélo-palestinienne, au Parlement européen à Bruxelles, les 30 et 31 août 2007. La Conférence a suscité l'intérêt des médias, lequel, dans certains cas, s'est manifesté de façon négative, et le Bureau a publié une mise au point officielle.
4. La situation dans la bande de Gaza est de plus en plus tragique. La zone est isolée depuis que le Hamas a pris le pouvoir à la mi-juin. Les principaux points de passage demeurent fermés et les autres sont insuffisants pour faire entrer des produits commerciaux et des fournitures humanitaires en quantités suffisantes. Les niveaux de pauvreté se situent aux environs de 80 pour cent et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient est submergé par le nombre des demandeurs de secours d'urgence.

Élection du rapporteur du Comité

5. **Le Président** annonce que M. Camilleri, ancien Représentant permanent de Malte et Rapporteur du Comité, a quitté New York pour une nouvelle affectation et a nommé rapporteur le nouveau Représentant de Malte auprès des Nations Unies, M. Borg. M. Borg est un diplomate habile et expérimenté, parfaitement informé de la question de la

Palestine, ainsi que d'autres thèmes des Nations Unies. Du fait de sa participation aux travaux du Comité depuis plusieurs années, il n'ignore rien de la complexité de la question palestinienne.

6. *M. Borg (Malte) est élu Rapporteur par acclamations.*

7. **M. Borg** (Malte), Rapporteur, remercie les membres du Comité de l'avoir élu à un poste qui est occupé par les représentants de son pays depuis la création de cet organe en 1975 et rappelle qu'il a déjà fait partie du Comité 20 ans plus tôt, en sa qualité de Représentant permanent de Malte, et qu'il a continué de suivre les travaux du Comité après avoir quitté New York. En tant que Rapporteur, il se propose d'être un élément modérateur et d'insister sur l'importance des Nations Unies dans la recherche d'une solution pacifique aux différends et pour faire respecter le droit international. Il travaillera avec le Bureau et les membres du Comité, ainsi qu'avec la Division des droits des Palestiniens, afin de garantir que les travaux du Comité se poursuivent harmonieusement; il demande le soutien des membres à cet égard. Il rend hommage à l'Observateur permanent de la Palestine, M. Mansour, pour son dévouement et son soutien aux travaux du Comité et invite les membres de ce dernier à l'aider dans la tâche difficile qui consiste à promouvoir les intérêts du peuple palestinien.

Situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est

8. **M. Mansour** (Observateur de la Palestine) annonce qu'il a remis au Conseil de sécurité, le 29 août 2007, une longue déclaration sur la situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et il formule l'espoir que la conférence annoncée pour l'automne débouchera sur la solution des deux États. L'État indépendant de Palestine attend sa naissance depuis 40 ans. Par ailleurs, M. Mansour rappelle qu'il continue d'envoyer au Président du Conseil de sécurité, au Secrétaire général et au Président de l'Assemblée générale, une lettre hebdomadaire qui contient des informations détaillées sur les crimes que ne cesse de commettre Israël, la puissance occupante, contre le peuple palestinien et il est sûr que tous les membres du Comité ont suivi le débat du Conseil de sécurité, auquel ont participé 32 intervenants.

9. Les forces d'occupation israéliennes tuent plus de 50 personnes chaque mois dans le Territoire palestinien

occupé, par exécution extrajudiciaire, y compris les femmes et les enfants, et blessent près de 100 personnes. Cette tendance vérifiée persistera probablement. Par ailleurs, les confiscations illégales de terres palestiniennes et la construction, ainsi que l'expansion illégales des colonies de peuplement, se poursuivent, de sorte que le nombre des colons augmente sensiblement chaque jour.

10. Manifestant un mépris total à l'égard de l'opinion consultative de la Cour internationale de justice et des déclarations faites devant l'Assemblée générale, Israël poursuit la construction illégale du mur de séparation. Le peuple palestinien est parfois encouragé dans sa lutte, comme dans le cas du village de Bil'in qui a remporté une petite victoire devant la Cour suprême israélienne: l'emplacement du mur a été modifié afin de rendre au village 100 hectares environ. C'est là un exemple de la manière dont la lutte non violente du peuple palestinien, menée par les manifestants pacifiques de Bil'in, produit des résultats, même si l'armée d'occupation israélienne continue d'user de violence et de blesser de 5 à 25 personnes chaque semaine lors de démonstrations contre le mur. Bil'in n'est qu'un exemple de la violence employée à l'encontre des Palestiniens qui pratiquent la désobéissance et la résistance pacifiques à l'occupation.

11. En dépit des entretiens qui se déroulent entre le Président Abbas et le Premier Ministre Olmert, quelque 550 points de passage gênent encore les déplacements des populations de la Rive occidentale. Un nombre aussi important de points de passage pour une zone exiguë complique la vie des habitants. Par exemple, Israël, Puissance occupante, clame que Jérusalem est ouverte à toutes les religions et, cependant, durant la première semaine du saint mois du Ramadan, les Palestiniens musulmans, âgés de 45 ans ou moins, ainsi que les femmes de 35 ans ou moins, n'ont pas pu entrer dans la ville pour prier à la sainte Mosquée Al-Aqsa. Les Palestiniens chrétiens de Bethléem, Ramallah et autres régions ont également été affectés. Israël ne montre aucun signe de vouloir modifier sa politique et le Ministre de la défense mentionne des plans et des études portant sur la manière de réduire le nombre des points de passage dans la Rive occidentale – exercice qui peut demander beaucoup de temps. Dans l'intervalle, les incursions et les attaques contre la population civile se poursuivent.

12. Si la paix se concrétise, plusieurs des restrictions imposées aux Palestiniens devront cesser. La Puissance occupante ne pourra pas continuer de percevoir illégalement des impôts, de maintenir des points de contrôle, d'emprisonner des milliers de gens et de restreindre leurs déplacements, d'empêcher les Palestiniens de prier à Jérusalem et de créer et d'agrandir des colonies de peuplement, tout en confisquant toujours davantage de terres, à cause de la construction d'un mur illégal. Le Président Abbas poursuit activement et en toute bonne foi les négociations avec le Président Olmert afin d'enregistrer des progrès décisifs dans le processus politique et dans les préparatifs d'une conférence internationale prévue en novembre à Washington D.C. Les Palestiniens et les Arabes doivent être prêts à travailler pour cette conférence dans un esprit constructif, en tenant compte des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de l'initiative arabe de paix, et de la feuille de route, ainsi que du mandat de Madrid, y compris du principe de la terre contre la paix. Ils doivent se préparer à traiter du statut définitif, de façon à ce que l'État palestinien puisse voir le jour. Il est évident, d'après l'initiative arabe de paix et de nombreuses résolutions des Nations Unies, que l'État palestinien doit s'étendre à la totalité des zones occupées par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem-Est, et qu'une solution équitable et consensuelle du problème des réfugiés doit être trouvée, conformément à la résolution 194 (1948) de l'Assemblée générale.

13. Le processus, dont le lancement est annoncé pour l'automne, doit permettre d'atteindre l'objectif des deux États. Vers la fin de septembre, de nombreuses réunions de responsables arabes seront organisées à New York, au Siège des Nations Unies, notamment pour jeter les bases d'une conférence constructive. La Secrétaire d'État américaine, Mme Condoleezza Rice, doit se rendre dans la région du Moyen-Orient prochainement et donnera de nouvelles précisions sur l'ordre du jour de la conférence, la date et les participants. D'autres détails sur la situation au Moyen-Orient et sur les préparatifs de la conférence seront disponibles lorsque le Comité se réunira en octobre.

Rapport du Président sur la Conférence internationale de la société civile à l'appui de la paix israélo-palestinienne, organisée sous les auspices de l'ONU, au Parlement européen, Bruxelles, les 30 et 31 août 2007

14. **Le Président** dit que le thème de la Conférence internationale de la société civile à l'appui de la paix israélo-palestinienne, organisée sous les auspices de l'ONU, était: "La société civile et les parlementaires travaillent ensemble pour la paix au Moyen-Orient", conformément aux résolutions 61/22 et 61/23 de l'Assemblée générale, du 1er décembre 2006. L'affluence a été impressionnante; la délégation du Comité se composait de M. l'Ambassadeur Rodrigo Malmierca Diaz (Cuba), du Vice-président du Comité, M. Hamidon Ali (Malaisie), de M. l'Ambassadeur Riyad Mansour (Palestine), ainsi que de lui-même, en qualité de Président du Comité et chef de la délégation.

15. La Conférence prévoyait une séance d'ouverture, deux séances plénières, cinq ateliers et une séance de clôture. Elle a été ouverte par Mme Angela Kane, Sous-secrétaire générale aux affaires politiques, qui a lu un message du Secrétaire général, M. Ban Ki-Moon. Le Président a ensuite fait une déclaration au nom du Comité.

16. Au cours des séances plénières et des ateliers qui ont suivi, des exposés ont été faits par 35 experts, dont 9 Palestiniens et 6 Israéliens. À la fin de la Conférence, le Comité directeur a élaboré un programme d'action au nom du Réseau international de coordination pour la Palestine. Toutefois, de nombreux amendements ont été apportés à ce projet par des participants de la société civile et le Comité directeur poursuit actuellement la mise au point du document.

17. Pendant qu'elle se trouvait à Bruxelles, la délégation du Comité a eu des entretiens au sujet de la Conférence avec M. l'Ambassadeur Jon Grauls, Secrétaire général du Ministère belge des affaires étrangères, M. l'Ambassadeur Christian F. Jouret, Chef de la Section du Moyen-Orient et de la Méditerranée du Conseil de l'Union européenne, Mme Belen Martinez Carbonell, Membre du Cabinet du Commissaire européen aux relations extérieures, Mme Ferrero-Waldner et M. Leonidas Tezapsidis, Chef de la Section Proche-Orient de la Commission européenne, qui ont permis des échanges précieux et utiles d'opinions sur le sujet, l'accent étant mis sur le rôle de l'Europe et sur la poursuite de la coopération avec le Comité.

18. Conformément à la pratique établie, le rapport de la Conférence internationale sera publié, le moment venu, en tant que publication de la Division des droits

des Palestiniens et sera également affiché sur le site informatique de la Division.

La séance est levée à 16 h.15.